

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/142
2 décembre 1999

(99-5339)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

MALAWI

Déclaration de M. S.D. Kaliyoma Phumisa Ministre du commerce et de l'industrie

Permettez-moi tout d'abord de remercier, comme l'ont fait les orateurs qui m'ont précédé, le gouvernement et le peuple des États-Unis d'Amérique pour leur chaleureux accueil et pour l'excellente qualité des moyens qui ont été mis à la disposition de cette importante Conférence.

Cette Conférence marque une étape historique en ce sens qu'elle jettera les bases du programme de travail qui guidera le système commercial multilatéral au cours du prochain millénaire. Ma délégation espère que ses résultats permettront aux États Membres, en particulier aux pays les moins avancés de poursuivre leur développement et de lutter contre la pauvreté.

Alors que nous allons engager le nouveau cycle de négociations, il nous faut faire le bilan de ce que nous avons accompli depuis les deux dernières Conférences ministérielles, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des Accords de Marrakech et des mesures spéciales en faveur du développement des PMA, y compris le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur de ces pays.

Le Malawi, qui compte parmi les pays les moins avancés, continue à rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, en raison des problèmes suivants:

- incapacité de satisfaire aux obligations contractées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, y compris les obligations de notification;
- insuffisance des ressources humaines et financières, ce qui nous empêche de revoir nos lois, règles et réglementations nationales et de les rendre conformes aux prescriptions établies par l'OMC;
- nature complexe des obligations;
- accès insuffisant à l'assistance technique.

Le Malawi demeure confronté à un certain nombre de problèmes d'ordre commercial et économique; je mentionnerai entre autres la charge de la dette, la baisse des prix des produits de base, la faible compétitivité, les capacités technologiques limitées, les contraintes du côté de l'offre, l'infrastructure inadéquate, les problèmes de balance des paiements, ainsi que l'augmentation des frais de transport à acquitter du fait de notre enclavement. À cet égard, je voudrais dire que ma délégation est préoccupée par le fait que le Cadre intégré pour l'assistance technique, qui permettrait de résoudre certains des problèmes que je viens d'évoquer n'ait pas été mis en place rapidement.

Je tiens à souligner l'importance du traitement spécial et différencié et dire que ce dernier devrait faire partie intégrante du système commercial multilatéral et être effectivement appliqué. Il convient de noter que l'agriculture constitue le pilier de l'économie malawienne. La sécurité alimentaire et le maintien des modes de subsistance reposant sur l'agriculture sont au nombre de nos objectifs de développement. Néanmoins, les subventions à l'exportation de produits agricoles accordées par les pays développés ont faussé le marché et fait perdre leur compétitivité à nos exportations.

C'est pourquoi le Malawi préconise:

- l'accès aux marchés des pays développés en franchise de droits et exempt de contingents pour tous les produits agricoles primaires et transformés en provenance des PMA;
- l'octroi d'une assistance technique et financière aux PMA pour leur permettre d'accroître leur production de denrées alimentaires locales, ainsi que leur capacité de commercialisation, de stockage et de distribution;
- l'exemption, pour les PMA, de l'obligation de contracter des engagements en matière de soutien interne et de subventions à l'exportation;
- des réductions importantes, par les pays développés, des droits de douane frappant le commerce des produits agricoles;
- l'élimination des subventions à l'exportation des produits agricoles accordées par les pays développés et l'examen des mesures relevant de la catégorie bleue qui favorisent actuellement les pays développés;
- l'élimination des obstacles non tarifaires qui entravent le commerce des produits agricoles.

Il est prévu que les négociations sur les services offriront des possibilités aux pays les moins avancés mais seront aussi pour eux source de problèmes. Une assistance technique est donc nécessaire pour leur permettre de moderniser ce secteur et d'élaborer un cadre réglementaire approprié. La libéralisation du secteur des services devrait être progressive et orientée vers les objectifs de développement nationaux.

Le programme de travail futur de l'OMC est consacré en grande partie à l'examen des Accords et à d'autres travaux prévus dans le cadre des accords et décisions existants. Lorsque nous nous attellerons à la tâche, il nous faudra réexaminer les problèmes qui ont été décelés pendant la mise en œuvre. Par exemple, les exportations de textiles et de vêtements en provenance des PMA ne devraient pas faire l'objet de droits antidumping ni de mesures de sauvegarde.

S'agissant des nouvelles questions, telles que l'investissement, la politique de la concurrence, la transparence des marchés publics, la facilitation des échanges ou le commerce électronique, il importe que nous les analysions plus avant et, peut-être, que nous les négociions au cas par cas.

Pour conclure, nous souhaitons réaffirmer que le Malawi est résolu à mettre en œuvre les Accords de l'OMC, entre autres. Comme tout autre PMA et malgré le manque de ressources humaines et financières, il s'emploiera à contribuer au renforcement du système commercial multilatéral. Nous espérons que, grâce au soutien des partenaires de l'OMC, il pourra s'intégrer pleinement au système commercial multilatéral.
